

## POUR LES AUTEURS

### Consignes éditoriales

#### Consignes éditoriales

##### **Forme des textes:**

Format : doc, docx ou rtf, police Times New Roman, 12 points, mise en page standard, interligne 1,5.

Volume : **entre 20 000 et 25 000 signes**, notes et espaces compris

Marges : 2,5 cm de tous les côtés

Alinéa : 0,5 cm

##### **La composition des textes:**

- Prénom et nom de l'auteur de l'article (taille 12 points)
- Affiliation (taille 12)
- Titre de l'article (taille 14)
- Titre en anglais (taille 12)
- *Abstract* en anglais: 100-150 mots (taille 10)
- *Keywords* (taille 10)
- Texte principal (taille 12)
- Pas de bibliographie à la fin de l'article

##### **Corps du texte**

###### **Citations**

– Les citations courtes sont présentées entre guillemets dans le corps du texte. Les références récurrentes à un ouvrage analysé seront désignées par la mention XY, suivie du numéro de la page.

– Les citations de plus de cinq lignes : en caractères de 10 points, séparées du texte par un seul saut de ligne avant et après la citation, sans guillemets, alinéa 1 cm

Exemple :

Ce qui autorise à constater que

l'orientation vers l'autobiographique et le quotidien relèverait du sentiment que le fictionnel n'était plus à même de véhiculer, non pas l'histoire d'une vie [...], mais la véradicité (c'est-à-dire l'intensité) de l'écriture, à ce qui est ressenti [...] comme la dimension essentielle de l'être. Et ceci dans un contexte où, l'écriture s'avérant de plus en plus travail de deuil, négociation avec la perte, le remède ne se trouvait plus dans le libre jeu de fantasme créateur de fictions, mais [...] entre l'autobiographique, le rapport à soi, et le quotidien.

– On adopte la typographie française (guillemets français (« »), et espace insécable avant les signes de ponctuation double (: ; ? !).

– En cas de besoin, on utilise des guillemets à l'anglaise (“...”) dans un passage déjà entre guillemets.

– Toutes les citations dans une langue autre que le français doivent être traduites dans les notes (tr. fr. X.Y.).

– Les passages omis des citations sont indiqués par trois points de suspension entre crochets.

Exemple : « La modification de la structure romanesque, [...] représentant une tentative pour essayer les possibilités du texte, reflète un esprit des recherches ».

- Dans le cas d'un texte en langue étrangère, la traduction dans la langue de l'article est donnée dans le corps de l'article, le texte original est cité en note.
- Les locutions latines ou dans une autre langue que le corps du texte sont indiquées en italiques et sans guillemets.  
Exemples : *infra, a fortiori*.
- Les titres de livres, revues, journaux, œuvres littéraires, etc., sont cités en italiques.  
Exemples : *L'Étranger, Le Figaro, Synergies*.
- Les majuscules sont accentuées. Exemples : Édition, À la...
- Le trait d'union sépare deux parties de mot. La ponctuation peut remplacer le tiret final.
- L'indication du siècle : XX<sup>e</sup>.
- L'abréviation de l'édition : (éd.), du tome : (t.), du volume : (vol.), de la collection : (coll.) et du vers : (v.). Les vers pourront soit garder leur disposition originale, soit être juxtaposés en les séparant d'un trait oblique : /.
- La citation d'un auteur dans une autre œuvre sera indiquée de préférence par l'abréviation : cit. d'après.

### **Notes de bas de page**

En caractères de 10 points, interligne simple, chaque note se termine par un point. Les appels de note, faits en numérotation continue, se placent à la fin de la phrase avant le signe de ponctuation (à moins qu'ils ne se rapportent à une citation, dans ce cas, directement après la citation).

### **Références bibliographiques**

#### **a) Ouvrages :**

Initiale et nom des auteurs, *Titre de la publication* (ouvrage) en italiques, sans guillemets, Lieu de publication, Maison d'édition, Année de publication, [collection], page : p. 2 ; pp. 88-93.

Exemple :

T. Todorov, *Critique de la critique*, Paris, Seuil, 1984.

#### **b) Articles de revue ou contributions d'ouvrage collectif :**

Titre de l'article ou de la contribution entre guillemets et suivi de « [in] » désignant la publication (revue ou ouvrage collectif).

Les responsables d'un ouvrage collectif sont désignés par « (dir.) ».

Exemples :

M. Pinthon, « Une poétique de l'osmose », [in] A. Vircondelet (dir.), *Marguerite Duras. Rencontres de Cerisy*, Paris, Écriture, 1994, pp. 99-115.

R. Barthes, « Histoire et sociologie du vêtement : quelques observations méthodologiques », [in] *Annales*, vol. 12, n° 3, 1957, pp. 430-441.

#### **c) Internet :**

E. Lecarme-Tabone, « L'autobiographie des femmes », *Dossier*, 2011, en ligne, <http://www.fabula.org/lht/7/dossier/168-7lecarme-tabone> (page consultée le 09.10.2012).

Lorsqu'on se réfère à un ouvrage signalé dans la note précédente, on emploie l'expression *Ibidem*.

Exemple : *Ibidem*, p. 91.

Quand on renvoie à un texte déjà cité, mais pas dans la note précédente, on reprend l'initiale du prénom et le nom de l'auteur, puis l'abréviation *op. cit.* (en italiques) et la page.

Exemple : T. Todorov, *op. cit.*, p. 13.